



République Française

Mairie de Marolles-en-Hurepoix

DECISION PORTANT SIGNATURE
D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT
AVEC LA LIGUE CONTRE LE CANCER,
DANS LE CADRE DE LA CAMPAGNE « OCTOBRE ROSE 2024 »

Département
de l'Essonne

Arrondissement
de Palaiseau

Canton de
Brétigny-sur-Orge

AL

Le Maire de la Commune de Marolles-en-Hurepoix,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22,

Vu la délibération n° 4 du Conseil Municipal en date du 28 mai 2020 déléguant au Maire pour la durée de son mandat certaines attributions, et notamment prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Considérant que la commune souhaite organiser des actions en faveur de la lutte contre le cancer du sein, lors de la campagne « Octobre rose 2024 », et notamment « Marche & Run Octobre rose »,

Considérant la proposition de convention du Comité de l'Essonne de la Ligue contre le cancer qui encadre l'utilisation de l'image et du logo de la Ligue Nationale contre le cancer et les dispositions financières relatives aux dons recueillis,

DECIDE

Article 1 : de signer avec le Comité de l'Essonne de la Ligue contre le cancer une convention de partenariat dans le cadre d'Octobre rose 2024 permettant à la commune d'intervenir à titre gracieux.

Article 2 : La présente décision sera inscrite au registre des actes de la commune et ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet et à Madame la Trésorière Principale.

Fait à Marolles-en-Hurepoix,

26 août 2024


Georges JOUBERT,
Maire

Tout courrier devra être adressé à l'attention de Monsieur le Maire

Hôtel de ville - 1 avenue Charles de Gaulle - 91630 MAROLLES-en-HUREPOIX
Tél. : 01.69.14.14.40 - Fax. : 01.69.14.14.59 - E.Mail : mairie@marolles-en-hurepoix.fr